



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

2211 - Développement local des bassins de vie

Proposition de participation du Département du Bas-Rhin au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn pour 2016-2020

Rapport n° CP/2016/445

Service gestionnaire :

L - Mission habitat, aménagement et développement durable

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin est appelé à participer au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn pour une période de 4 ans.

Cette contractualisation vise à structurer la stratégie partenariale de soutien au développement du territoire impacté par la restructuration de la Base Aérienne 901 de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy entraînant une réduction importante des effectifs à partir de l'été 2015.

Le présent rapport a pour objet de présenter et soumettre à l'approbation de la Commission Permanente, la participation du Département à ce projet de Contrat de Redynamisation de Site de Défense dont les modalités sont définies dans la circulaire n°5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées.

La participation du Département du Bas-Rhin s'élèverait à un montant maximal de 500 000 € correspondant à 18% des coûts éligibles des projets concernés (estimé à 2,735 M € HT). L'engagement financier du Département du Bas-Rhin concernerait ainsi les projets inscrits dans le Contrat de Territoire de Wissembourg 2015-2016 et qu'il est proposé de retenir dans le programme d'actions du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense et détaillés en annexe.

En complément de ce soutien financier du Département, les collectivités maîtres d'ouvrage pourront bénéficier de l'ingénierie des services départementaux, de l'Agence de Développement Touristique (ADT) et de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADIRA) pour la bonne réalisation de leurs projets.

1. Contexte et enjeu de la fermeture de la BA 901 pour le territoire

Le Ministre de la Défense a décidé la restructuration de la Base Aérienne 901 (BA 901) de Drachenbronn et sa transformation en « élément air rattaché » à la BA 133 de Nancy entraînant une réduction importante des effectifs à partir de l'été 2015. Le Premier Ministre a mandaté Monsieur le Préfet pour conduire l'étude d'inscription territoriale du site réalisée par l'INSEE Alsace en Juin 2015.

Celle-ci estime que cette restructuration aura un potentiel impact significatif sur le territoire de 16 communes situées à proximité du site. Cet impact devrait prendre plusieurs formes :

- Baisse de l'emploi direct (baisse des effectifs de la Base Aérienne de l'ordre de 419 Emploi à Temps Plein), indirect (9 ETP indirects) et induit (143 ETP). Au final ce sont 571 ETP qui sont impactés.
- Baisse de population : 523 personnes sont concernées sur le territoire d'inscription.
- Baisse des recettes issues de la fiscalité locale et remise en cause de l'équilibre économique de certains équipements publics (piscine, école maternelle, centre périscolaire, budget « eau et assainissement »).

Pour compenser les impacts économiques et démographiques de cette décision, un dispositif d'accompagnement a été conçu et est présenté dans le projet de Contrat de Redynamisation de Site de Défense joint en annexe, et mobilise également les dispositifs suivants :

- Le dispositif de Zone de Restructuration de Défense (ZRD)
- Le dispositif du Fond de soutien aux collectivités locales (FSCT)

Dans ce contexte, le comité de pilotage présidé par Monsieur le Préfet du Bas-Rhin, Préfet de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, a décidé d'inclure dans le périmètre du projet de Contrat de Redynamisation de Site de Défense de Drachenbronn les 16 communes du territoire d'inscription ainsi que trois communes en continuité géographique, subissant un impact important au niveau économique et formant un ensemble cohérent avec l'action du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn : Wissembourg, Rott et Betschdorf.

Le périmètre d'application du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn s'étend donc sur le territoire de 19 communes :

- 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : Cleebourg, Climbach, Drachenbronn-Birlenbach, Hunspach, Ingolsheim, Oberhoffen-lès-Wissembourg, Rott, Steinseltz et Wissembourg.
- 8 communes de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt : Betschdorf, Hoffen, Keffenach, Memmelshoffen, Retschwiller, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts et Surbourg.
- 2 communes de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn : Lampertsloch et Lobsann.

2. Les priorités du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn

Ce contrat d'une durée de 4 ans éventuellement prorogé par avenant de un an maximum et les dispositifs connexes (dispositif de Zone de Restructuration de Défense, dispositif du Fond de soutien aux Collectivités locales) ont pour objectif de recréer sur le périmètre du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense touché par la restructuration de la BA 901 un volume d'activités comparable à celui supprimé par la mesure de restructuration.

Les conditions d'un développement économique durable seront recherchées afin de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'une nouvelle ambition territoriale et d'optimiser la synergie de l'action et des moyens des différents partenaires de ce contrat.

Sur la base de l'analyse et des préconisations relevées dans le diagnostic territorial intégré dans la deuxième partie du projet de contrat joint, les partenaires sont invités à décider de marquer leurs efforts sur les axes de redynamisation suivants :

- 1. développement touristique** par la définition d'une stratégie, la mise en place d'outils de marketing, le développement d'un réseau de circulation douce, la création d'un site structurant de loisirs nature...
- 2. dynamisation du tissu des TPE-PME** par la construction d'un immobilier dédié aux TPE et PME, l'aide directe aux entreprises et l'accompagnement des entreprises dans la transition numérique...
- 3. soutien aux équipements** liés à la base aérienne avec la réhabilitation de la piscine de Drachenbronn et la relocalisation de l'école de la « Cité Sud »
- 4. coordination, suivi et mise en œuvre du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense.**

Chacun de ces 4 axes est ainsi décliné dans un projet de programme d'actions dont la majorité sera à maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale.

Le projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense prévoit ainsi à l'article 6 sur les contributions financières un programme d'actions d'un montant total de 9 114 724 € HT.

- Un soutien spécifique de l'Etat de 3 000 000 € (crédits FRED et FNADT section générale) complété par des crédits de droit commun de l'Etat de 940 000 € (DETR) est prévu en complément des financements des autres partenaires.
- Les collectivités territoriales signataires du contrat apportent un concours financier complémentaire. Le montant de ces contributions est proposé dans le projet de plan de financement joint et les annexes relatives aux différentes fiches actions jointes au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense et s'élève ainsi à 500 000 € pour la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et à plus de 2 112 164 € pour les autres collectivités locales (Communes, intercommunalités).
- Ce projet de plan de financement prévoit enfin un engagement d'investisseurs privés pour plus de 2 070 400 €.

L'article 7 relatif à la validation des dossiers prévoit par ailleurs que chaque projet fera l'objet d'un dossier d'opération, soumis aux procédures d'instruction et d'engagement propres à chaque partenaire financier.

3. La proposition d'engagement du Département du Bas-Rhin au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn

La proposition de soutien du Département au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn joint en annexe se fonde sur :

- l'article L.1111-4, al. 2^{ème} du Code général des collectivités territoriales précisant que les compétences en matière de culture, sport et tourisme sont partagées entre les Communes, les Départements et les Régions ;
- l'article L.1111-10 du Code général des collectivités territoriales précisé par la ministérielle du 22 décembre 2015 disposant que le Département peut contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les Communes ou leurs groupements.

L'article 6 du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn relatif aux contributions financières propose que la participation du Département du Bas-Rhin s'élève à un montant maximal de 500 000 € correspondant à 18% des coûts éligibles des projets concernés (estimé à 2,735 M € HT).

L'engagement financier du Département du Bas-Rhin concernerait ainsi les projets inscrits dans le Contrat de Territoire de Wissembourg 2015-2016 qu'il est proposé de retenir dans le programme d'actions du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense et détaillés en annexe à savoir :

- Sur l'axe développement touristique
 - o un schéma touristique intégrant le renforcement des itinéraires cyclables et pédestres, de sentiers thématiques et de sites d'accueil du public mise en œuvre par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et la Commune d'Hunspach pour une subvention maximale du Département du Bas-Rhin de 176 160 € ;
 - o la création par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg d'un site structurant de loisirs nature ludique et innovant intégrant un objectif d'éducation et de sensibilisation à l'environnement au titre « d'opérations de soutien à l'activité économique et touristique » du Contrat de Territoire pour une subvention maximale du Département du Bas-Rhin de 190 000 € ;
 - o Une étude de faisabilité de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg pour l'implantation d'un Village nature Bien-Etre sur le site de la base pour une subvention maximale du Département du Bas-Rhin de 30 000 €.

- Sur l'axe soutien aux équipements liés à la base aérienne
 - o la réhabilitation de la piscine de Drachenbronn par le SIVU de la Piscine des Sept Fontaines pour une subvention maximale du Département du Bas-Rhin de 96 000 €.

Compte tenu des objectifs du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn et considérant qu'il s'agit d'un enjeu fort d'un projet de territoire, des discussions en vue de fixer une éventuelle participation financière du Département du Bas-Rhin après le 31 décembre 2016 pourront intervenir à compter du 1er janvier 2018 avec les maîtres d'ouvrage des projets concernés dans le projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense.

La contribution financière du Département a vocation à être complétée par l'ingénierie des services départementaux pour le soutien à la bonne réalisation des projets inscrits au projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense et portées par les Communes et/ou Communautés de Communes du périmètre d'application.

Ces collectivités pourront également bénéficier dans la conduite de leurs projets de l'ingénierie de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT) et de celle de l'Agence de Développement de l'Alsace (ADIRA).

Afin de soutenir à long terme le développement de ce territoire, le Département du Bas-Rhin mène par ailleurs une politique active pour créer des conditions attractives pour le maintien et l'implantation d'acteurs économiques.

Accompagné par l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), le Département s'est ainsi engagé par délibération du 4 juin 2012 (CP/2012/411) aux côtés du Port autonome de Strasbourg dans la réalisation, l'animation et le financement, à hauteur de 4 M € de subvention et 3 M € d'avance remboursable, **d'une plateforme d'activité de 48 ha en extension de la zone industrielle et portuaire de Lauterbourg**. Offrant un accès direct au Rhin, desservi par la voie ferrée et prochainement équipé d'un terminal à conteneurs financé pour 422 100 € par le Département dans le cadre du CPER, ce pôle logistique contribuera directement à l'attractivité du territoire du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn.

Désireux de soutenir un développement durable pour le territoire, le Département a enfin lancé en 2016 en lien avec les collectivités du territoire, Electricité de Strasbourg, le Port Autonome de Strasbourg, l'Agence d'Attractivité d'Alsace et l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA) une **mission visant la prospection d'activités intéressées pour leur activité productive par la chaleur issue de l'important potentiel de géothermie**

profonde de ce territoire. Avec pour objectif l'implantation de nouveaux acteurs économiques de niveau européen sur le canton de Wissembourg, cette initiative du Département participera significativement à la démarche de redynamisation du territoire impacté par la restructuration du site de défense de Drachenbronn.

Engagé pleinement auprès de ses partenaires, le Département du Bas-Rhin sera membre du comité de pilotage du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn prévu à l'article 8 et présidé par le préfet de la Région Grand Est, préfet du Bas-Rhin, comité de pilotage réuni à son initiative au moins une fois par an.

Il pourra également être associé en cas de besoin au comité de suivi restreint en charge de l'animation, la coordination et la mise en œuvre du dispositif contractuel co-présidé par Madame le sous-préfet de Haguenau-Wissembourg et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et réuni autant que de besoin à l'initiative d'un de ses membres.

En cas d'instauration par arrêté ministériel d'une Zone de Restructuration de la Défense permettant le cas échéant des exonérations fiscales notamment d'impôt locaux, il appartiendra au Département de se prononcer ou non sur les modalités d'exonérations possibles de la Contribution sur la Valeur Ajouté des Entreprises et de la Taxe Foncière sur les Propriété Bâties, pour ce qui le concerne.

La Commission Territoriale Nord réunie le 25 août 2016 a émis un avis favorable pour que le Département du Bas-Rhin approuve les termes du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn pour la période 2016-2020, et s'engage à participer au financement des opérations qui en découlent à hauteur d'un montant maximum de 500 000 euros.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président,

Approuve les termes du projet de Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn pour la période 2016-2020 joint en annexe, comprenant les engagements du Département du Bas-Rhin pour les axes "développement touristique" et "soutien aux équipements publics" pour un montant maximum de 500 000 €.

Autorise le Président à signer le contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,



Frédéric BIERRY